

**Parc Eolien de la Bruyère par la Société Valeco et le constructeur Enercon  
Sur les communes de Bourrière et Tourreilles ( Aude)**

15 km sud ouest de Limoux

## HISTORIQUE

### LE PROJET depuis 2004

- ✓ 6 éoliennes de 110m en bout de pales
- ✓ Sur un site répertorié à l'inventaire des monuments historiques
- ✓ À peine à 500m de certaines fermes
- ✓ 2 éoliennes en bord de falaises fragiles au dessus du village de Tourreilles
- ✓ Sources impactées par les implantations des socles béton
- ✓ Des mensonges par les élus et les responsables départementaux dès la présentation du projet
- ✓ Une enquête d'utilité publique DÉFAVORABLE
- ✓ Des permis de construire successifs accordés alors que de fausses déclarations sur les accès sont avérées
- ✓ Des procès et une justice qui refuse de reconnaître la fraude malgré toutes les expertises réalisées
- ✓ Un refus par la Direction Régionale des Affaires culturelles de classer le site et de préserver au maximum le site archéologique dont les mêmes experts ont conseillé le classement !
- ✓ Un avenant aux baux initiaux qui hypothèque gravement le démantèlement et le réaménagement de la zone dans 40 ans !!!
- ✓ etc.....

Une fois les travaux démarrés en janvier 2017

- ✓ Des violations de propriétés privées
- ✓ Des arrêtés de circulation aberrants
- ✓ Des arrêtés d'alignement gravement partisans
- ✓ Un passage en force avec agression par une entreprise de transport et des vigiles
- ✓ Des pressions sur des propriétaires riverains
- ✓ Des procès intentés aux motifs fallacieux intentés par Valeco systématiquement débouté

---

## BIEN COMPRENDRE

- que nous ne sommes pas des antis éoliens primaires (*lire le contexte et arguments page suivante*)

- **Mais bien des habitants – citoyens D'ABORD**

- ◆ qui demandent à être intégrés totalement dans les décisions prises par l'Administration et les Élus dans le cadre de l'aménagement de leurs territoires.

*Lorsqu'il s'agit de projets qui impliquent des impacts forts sur le milieu de vie et une longue durée qui plus est, la représentation citoyenne ne peut être du seul fait d'élus communaux.*

*Elle est du ressort de la consultation directe et du respect de ce qui ressort de cette consultation.*

- ◆ qui demandent à être protégés aussi par ceux qui ont charge de faire respecter les lois et la propriété privée, à savoir Administration, Élus et Justice.
- ◆ qui ont une autre idée pour ce qui concerne le développement et la mise en place de modes de production d'énergie utilisant le vent et le soleil mais aussi l'eau (progressivement délaissée dans la Haute Vallée de l'Aude)

Dans la négation de la consultation publique qu'est « l'enquête d'utilité publique », dans la négation systématique de ce qui est évoqué précédemment et au vu de cette inertie à faire en sorte de créer une cohérence dans les territoires, il y a **violence** faite à celles et ceux qui font vivre ces territoires, espaces de vie et d'accueil, et celles et ceux d'entre nous qui considèrent qu'à travers leur vie et leur travail, ils ont pour mission, la préservation des patrimoines et des ressources (air, eau, biomasse, paysage, biodiversité...) et la maintenance du lien social solidaire..

---

**Parc Eolien de la Bruyère par la Société Valeco et le constructeur Enercon  
Sur les communes de Bourrière et Tourreilles ( Aude)  
15 km sud ouest de Limoux**

## **EN QUOI :**

### **LA MISE EN AVANT DE L'ÉOLIEN INDUSTRIEL COMME MODE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE NON POLLUANTE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT EST UN MENSONGE**

- ◆ Implantation dévastatrice en surface : zones d'implantation, chemins et aires d'accès, transformateurs, lignes à haute tension
- ◆ Énergie grise très importante  
(Énergie « grise » = énergie mise en œuvre pour la fabrication puis la construction du système : ici l'éolienne)
- ◆ Le vent est une source d'énergie dite « de flux » non stockable et de plus aléatoire  
Ne fonctionnant donc pas tout le temps, leur rendement atteint donc difficilement 25% par rapport à la puissance totale annoncée.  
Remplacer la puissance d'une centrale « classique » nécessitera de compensation par le fonctionnement de centrales à gaz
- ◆ Fonctionnement et maintenance énergivores
- ◆ Démantèlement et recyclage des matériaux coûteux et énergivores à nouveau
  
- ◆ *De plus savoir que :*
  - ✓ 10% de la facture électrique de chaque citoyen correspond à la CSPE (contribution au service public de l'électricité) destinée à permettre le rachat du kilowattheure aux promoteurs à un prix démesuré
  - ✓ les subventions importantes, réductions de taxes et remboursements anticipés de TVA aux promoteurs sont des avantages considérables
  - ✓ place libre est ainsi laissée aux promoteurs privés
    - sans mise en place de schémas directeurs géographiques ou sans concertation avec les associations et habitants
    - sans accompagnement et encadrement juridique drastique évitant des baux éhontés laissant le champ libre aux manœuvres des promoteurs
    - lesquels font miroiter quelques miettes de leurs bénéfices à des élus ayant à gérer des budgets communaux restreints, dans une période où l'état diminue ses dotations aux collectivités
    - permettant ainsi un mitage des zones susceptibles d'être « rentables »
  - ✓ les modes de production individuels familiaux ou sur des habitations collectives complètement gommés
  - ✓ la filière solaire thermique pour la production d'eau chaude est inexistante
  - ✓ aucun plan permettant de produire, d'installer et de financer des équipements domestiques (thermique notamment) à prix réduit n'est mis en œuvre

De fait, les interrogations sont fortes sur les motivations des uns, l'inertie des autres ou encore l'accompagnement pressé des suivants pour aider les promoteurs à réaliser leurs bénéfices.